Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PDH

isère
LE DÉPARTEMENT

8ème Conférence départementale de l'habitat de l'Isère

17 décembre 2018

Ouverture

Jean-Pierre Barbier

Président du Département de l'Isère

Lionel Beffre

Préfet de l'Isère

Retour sur les grandes dispositions de la loi ELAN

DDT de l'Isère

Philippe Gravier

#LoiElan

Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

novembre 2018

DGALN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Un constat partagé

- Construire du logement est un processus **long et complexe**
- Le logement dans les grands centres urbains est rare et cher, et **les ménages**, notamment les plus **défavorisés**, **peinent à trouver un logement abordable**
- L'absence de mobilité dans le logement **pénalise la mobilité pour l'emploi**
- Les **fractures territoriales** persistent, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, les territoires ruraux et les villes moyennes, qui doivent relever le **défi de la revitalisation**, tant sur les logements que sur les commerces.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Objectifs de la loi

Deux objectifs fondamentaux :
libérer la construction
et protéger les plus fragiles

- D'une part, créer de nouvelles opportunités, **lever les verrous** de l'activité dans la **construction** et la **rénovation** du parc bâti, redonner confiance aux acteurs et accompagner une société en mouvement par l'**innovation** ;
- D'autre part, lutter contre les fractures territoriales et les abus, mobiliser des **solutions de logement pour les plus démunis** et fluidifier les **parcours résidentiels des plus fragiles**.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Sommaire

Titre Ier – Construire plus, mieux et moins cher

Chapitre 1 – **Dynamiser les opérations d'aménagement** pour produire plus de foncier constructible (art. 1 à 5) avec **PPA / GOU**
Chapitre 2 – Favoriser la libération du foncier (art. 6 à 8)
Chapitre 3 – Favoriser la transformation de bureaux en logements (art. 9 à 11)
Chapitre 4 – Simplifier et améliorer les procédures d'urbanisme (art. 12 à 17)
Chapitre 5 – **Simplifier l'acte de construire,** logements évolutifs et réversibles (art. 18 à 23)
Chapitre 6 – Améliorer le traitement du contentieux de l'urbanisme (art. 24)

Titre II – Évolutions du secteur du logement social

Chapitre 1 – **Restructuration** du secteur (art. 25 à 27)
Chapitre 2 – Adaptation des conditions d'activité des organismes de logement social (art. 28 et 29)
Chapitre 3 – Dispositions diverses (art. 30 à 33)

Titre III – Répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale

Chapitre 1 – **Favoriser la mobilité** dans le parc social et privé (art. 34 à 38)
Chapitre 2 – **Favoriser la mixité sociale** (art. 39 à 46)
Chapitre 3 – Améliorer les relations locataires bailleurs et **favoriser la production de logements intermédiaires** (art. 47 à 53)

Titre IV - Améliorer le cadre de vie

Chapitre 1 – **Revitalisation des centres-villes** (art. 54)
Chapitre 2 – **Rénovation énergétique** (art. 55)
Chapitre 3 – **Lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil** (art. 56 à 58)
Chapitre 4 – Améliorer la gouvernance des **copropriétés** (art. 59 et 60)
Chapitre 5 – Numérisation du secteur du logement (art. 61)
Chapitre 6 – Simplifier le déploiement des réseaux de communication électronique à très haute capacité (art. 62 à 64)
Chapitre 7 – Diffusion par voie hertzienne des données horaires du temps légal français (art. 65)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

PPA / GOU

Une nouvelle impulsion à la dynamique de coopération entre les collectivités territoriales et l'État

- Création des Projets Partenariaux d'Aménagement

L'État et l'intercommunalité concernée peuvent acter leurs engagements réciproques en faveur de la réalisation d'une opération d'aménagement complexe ou d'une certaine ampleur, dans un contrat dit «projet partenarial d'aménagement» (PPA).

Les communes sont associées à son élaboration et en sont signataires de droit. Peuvent également contresigner ce contrat : la région, le département, les établissements publics intéressés, voire d'autres acteurs publics ou privés dès lors que cela ne les met pas en situation de conflit d'intérêt.

Un Projet Partenarial d'Aménagement vise à :

•définir un projet de territoire comprenant des objectifs de production de logements ;
•créer ou mobiliser les opérateurs pour la conduite de grandes opérations d'aménagement ;
•mobiliser des financements de l'Etat, des collectivités et des partenaires privés.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

PPA / GOU (suite)

- Création de la Grande Opération d'Urbanisme (GOU)

  Le PPA peut être complété par une Grande Opération d'Urbanisme, si les collectivités le souhaitent. La GOU est créée par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale, avec l'accord des communes.

  Quelques effets juridiques de la GOU :

•la compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme est dévolue au président de l'établissement public de coopération intercommunale

•la création et la réalisation des opérations d'aménagement est nécessairement d'intérêt métropolitain ou communautaire

•le « permis d'innover » s'applique (loi LCAP : possibilité de déroger aux règles applicables aux projets, sous réserve d'atteindre un résultat équivalent)

•une commune peut confier la maîtrise d'ouvrage d'équipements publics à l'EPCI

•les documents d'urbanisme et les normes supérieures peuvent être rendus compatibles avec l'opération au moyen d'une procédure intégrée.

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Contexte : le plan Action Coeur de Ville

- L'**Opération de Revitalisation du Territoire** (ORT) constitue le **cadre juridique du plan « Action cœur de ville »**. Les 222 villes bénéficiaires vont mettre en œuvre des démarches pluriannuelles de rééquilibrage entre une centralité à revitaliser et des actions « périphériques » qui concourent à cette revitalisation. Les projets soutenus participeront à la **redynamisation commerciale et économique des centres-villes en perte d'attractivité**, afin d'y recréer une animation urbaine profitable à l'ensemble du territoire porteur de l'ORT. D'autres villes (hors programme ACV) pourront mobiliser l'outil ORT.

- Un **contrat intégrateur porté par la commune centre** et son intercommunalité, répondant aux **enjeux habitat, urbanisme, commerce, économie, politiques sociales**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Simplifier, sécuriser, assouplir, dématérialiser les procédures

- Adapter les normes d'accessibilité des immeubles en permettant que **la plupart des logements soient évolutifs** (facilement rendus accessibles), **20 % devant être accessibles** dès le début
- Adapter l'échéancier de paiement du contrat de construction de maison individuelle afin de lever un frein à la préfabrication *[habilitation]*
- Simplifier les règles de la commande publique, notamment en pérennisant la possibilité de recourir à la conception-réalisation pour les organismes de logement social
- Simplifier les règles en matière d'**individualisation des frais de chauffage**
- Transférer au réseau public (Enedis) les colonnes montantes électriques
- Moderniser la vente en l'état futur d'achèvement, notamment en permettant à l'acquéreur et au vendeur de se mettre d'accord sur des travaux dont l'acquéreur se réserve l'exécution

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Favoriser la mobilité

●Création du bail mobilité : bail meublé de 1 à 10 mois réservé à certaines situations (formation professionnelle, études supérieures, contrat d'apprentissage, stage, service civique, mutation professionnelle ou mission temporaire dans le cadre de l'activité professionnelle). Les locataires n'auront pas à verser de dépôt de garantie, les **propriétaires étant couverts contre les risques locatifs par le dispositif VISALE.**

●Attributions de logements sociaux

•Réexaminer tous les 3 ans la situation des locataires

•Généraliser la cotation de la demande pour renforcer la transparence

•Généraliser la gestion en flux annuel des différents contingents du logement social pour une plus grande fluidité

●Dans les zones tendues

•Poursuivre l'expérimentation de l'encadrement des loyers privés par les collectivités volontaires, et **généraliser les observatoires locaux des loyers**

•Favoriser la production de logement intermédiaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Restructuration du secteur du logement social

Rappel : la loi de finances pour 2018 réduit le montant des aides personnalisées au logement dans le parc social tout en préservant, par des baisses de loyers (Réduction de Loyer de Solidarité = RLS), le pouvoir d'achat des allocataires et en accompagnant les bailleurs sociaux par la mise en place des mesures d'accompagnement et de mesures de péréquation.

ELAN encourage le regroupement des organismes de logement locatif social pour gagner en efficacité et renforcer leur solidité financière, tout en préservant le lien avec les territoires.

Il s'agit de donner aux acteurs du logement social les outils permettant la restructuration du secteur d'ici le 1er janvier 2021, selon les règles du jeu suivantes, applicables à cette échéance :

- le seuil de regroupement est fixé à 12 000 logements ou 40 M€ de chiffre d'affaires (SEM)
- sauf exception, tout organisme sous le seuil doit rejoindre un groupe au sens du code du commerce, ou une société anonyme de coordination dont le statut est crée par la loi
- chaque groupe doit lui-même être au-dessus du seuil, sauf s'il est s'il est le seul à avoir son siège dans le département
- un organisme isolé, sous le seuil, n'est pas contraint à rejoindre un groupe s'il n'y a pas d'autre organisme ni de groupe ayant son siège dans le département
- les offices publics de l'habitat, sous le seuil, rattachés à la même collectivité ou au même EPCI doivent fusionner

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Restructuration du secteur du logement social (suite)

- Elargir les possibilités de fusion et d'absorption des organismes d'habitation à loyer modéré et sociétés d'économie mixte de gestion entre eux (la différence de statut ne doit pas être un obstacle)

- Faciliter la circulation des capitaux, en élargissant les possibilités de prêts et d'avances entre organismes de logement social appartenant à un même groupe

- Simplifier le cadre d'intervention des organismes de logement social

- **Faciliter la vente des logements sociaux**, pour favoriser l'accession sociale à la propriété de leurs occupants tout en renforçant la capacité des organismes à financer la construction et la rénovation de logements sociaux.

- Mettre en œuvre à titre expérimental un nouveau mode de fixation des loyers prenant mieux en compte la capacité financière des ménages nouveaux entrants du parc social *[habilitation]*

- Reporter la date d'établissement des conventions d'utilité sociale et prolonger l'application des conventions en vigueur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil

- Renforcer les sanctions contre les marchands de sommeil :

–**présomption de revenus** issus de la mise à disposition de logements indignes, à l'image de ce qui est pratiqué en matière de trafic de drogue ou de contrefaçon par exemple

–Signalement renforcé, possibilité de **confiscation des biens**, etc.

–généralisation des astreintes administratives en cas de non-respect de mesures de police de lutte contre l'habitat indigne

•les allocations ne sont restituées au bailleur que s'il réalise les travaux remédiant à l'indécence du logement

- Harmoniser et simplifier les nombreuses procédures de lutte contre l'habitat indigne et favoriser l'organisation au niveau intercommunal des outils et moyens de cette lutte *[habilitation]*

- Renforcer le dispositif de lutte contre les squatteurs

- Faciliter et accélérer le **traitement des copropriétés dégradées (plan Initiatives copropriétés)**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ajustements à la loi SRU
(objectifs de production de logements sociaux)

- Les communes nouvelles entrantes disposent de 5 triennaux pour atteindre l'objectif
- En Île-de-France, le seuil passe de 1 500 habitants à 3 500 (comme en province) sauf dans l'unité urbaine de Paris
- Expérimentation d'un nouveau dispositif de mutualisation intercommunale des objectifs (décret en préparation).
- Sont désormais **comptés comme logements sociaux** au titre de l'objectif SRU :
  - Les **logements vendus à leur locataire pendant 10 ans** au lieu de 5
  - Les logements faisant l'objet d'un prêt social locatif aidé (PSLA) ou d'un bail réel solidaire (BRS)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

ELAN c'est aussi…

- Mieux mobiliser le foncier, notamment public
- Faciliter la transformation de bureaux en logements
- Permettre au préfet de réquisitionner des locaux vacants pour faire de l'hébergement d'urgence
- Prévenir les sinistres provoqués par le retrait-gonflement des argiles
- Adapter le contrôle de la conformité des constructions, aménagements, installations et travaux et la constatation des infractions
- Mieux prévenir l'expulsion du locataire
- Réguler l'activité des plateformes de location de meublés touristiques
- Réviser le cadre des obligations d'économies d'énergie dans les bâtiments tertiaires, rendre opposable le diagnostic de performance énergétique (DPE) à partir du 1er janvier 2021
- Adapter les objectifs et échéances de la future réglementation énergétique et environnem des bâtiments
- Revoir et codifier les règles de gouvernance des copropriétés *[habilitations]*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Mise en œuvre

- Des dispositions d'application immédiates

(circulaire en cours de rédaction)

- Des décrets d'applications prévus sous 6 mois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Comment évolue la situation du logement en Isère ?
Chiffres clés

AURG

Emmanuel Boulanger

Un parc existant ancien

625 906

logements en Isère

Type de chauffage des résidences principales en Isère

31 %
à l'électricité

13 %
au fioul

RÉSIDENCES PRINCIPALES CONSTRUITES AVANT 1946

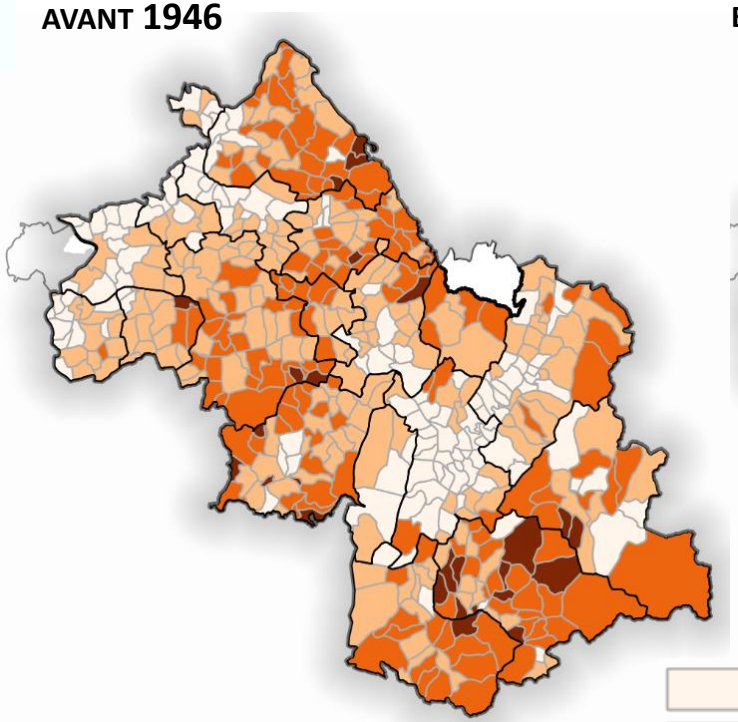

RÉSIDENCES PRINCIPALES CONSTRUITES ENTRE 1946 ET 1970

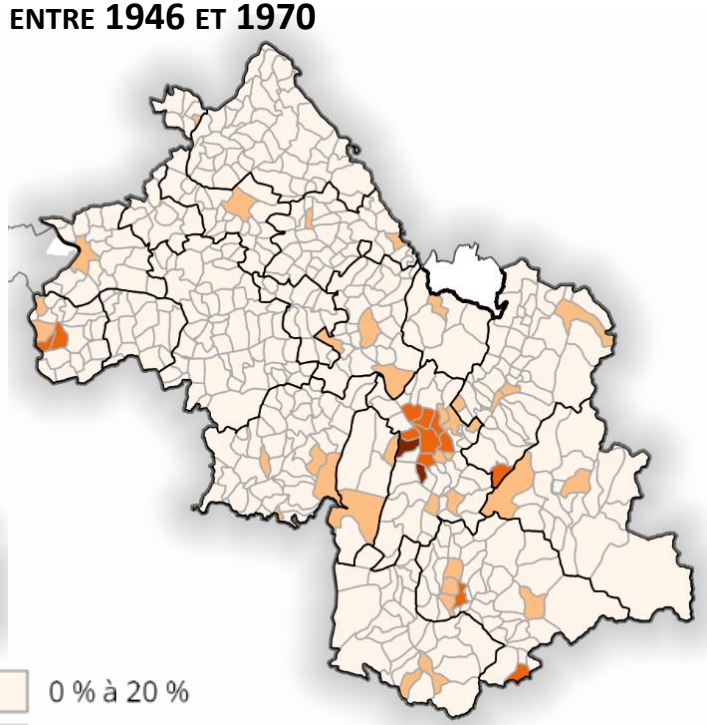

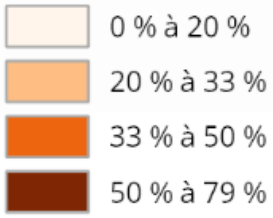

Sources : INSEE 2014

Des marchés immobiliers contrastés

Marché de l'ancien
Prix médians en 2017
dans les EPCI isérois

120 000 €
Appartements anciens

211 100 €
Maisons anciennes

Le prix médian est la valeur séparant les prix en 2 groupes de même effectif : la moitié des prix se situent au-dessus, la moitié au-dessous.

Marché du neuf
Prix moyens en 2017
dans les EPCI isérois

3 280 € / m²
Appartements neufs réservés

Prix médians des maisons anciennes en 2017

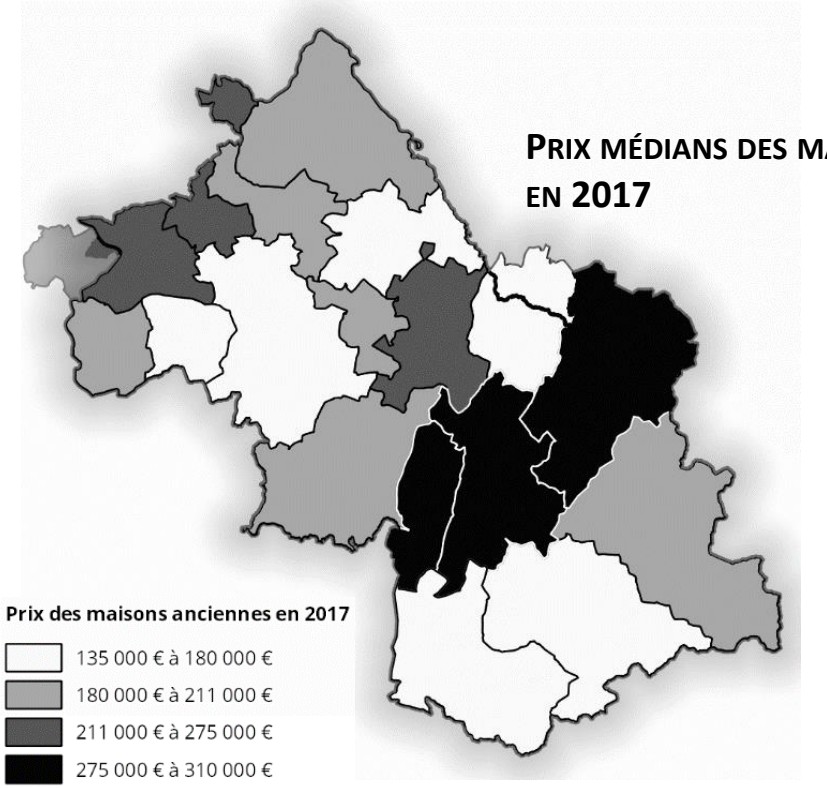

Prix médians de l'individuel ancien et volumes de transactions entre 2006 et 2017 pour les EPCI d'Isère

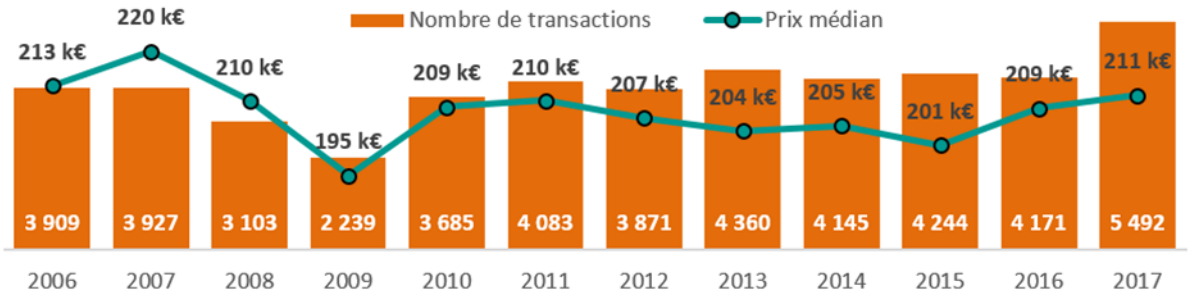

Sources : Perval – Min.Not et CECIM 2017, données pour les EPCI d'Isère

Une production de logements en hausse en 2017

7 220

logements mis en chantier en Isère en 2017

	Nombre	Évolution 2016-2017
Individuels	2 786	+ 20 %
Logements collectifs	3 867	+ 25 %
Logements en résidence*	567	+ 51 %
TOTAL	7 220	+ 24 %

* Résidences avec services pour personnes âgées, étudiants, personnes handicapées, résidences sociales, résidences de tourisme

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS MIS EN CHANTIER EN ISÈRE

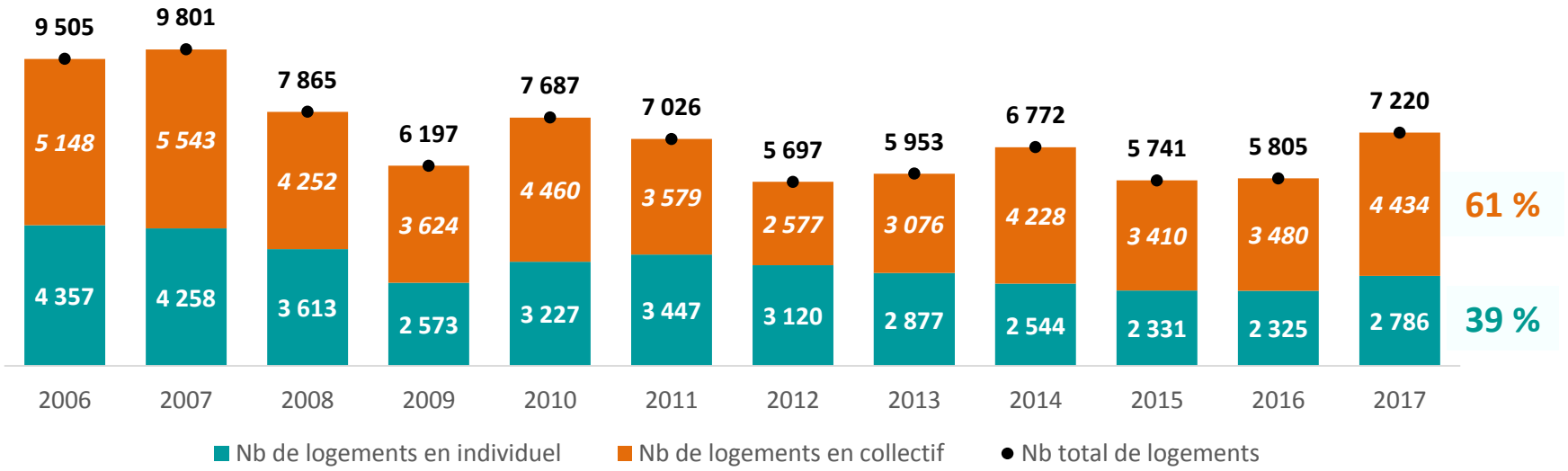

Sources : Dreal Sitadel - logements commencés - en date réelle entre 2006 et 2015 et en date de prise en compte en 2016 et 2017

Une production de logements dynamique en Nord-Isère et dans la Métropole grenobloise

LOGEMENTS MIS EN CHANTIER EN ISÈRE ENTRE 2013 ET 2017

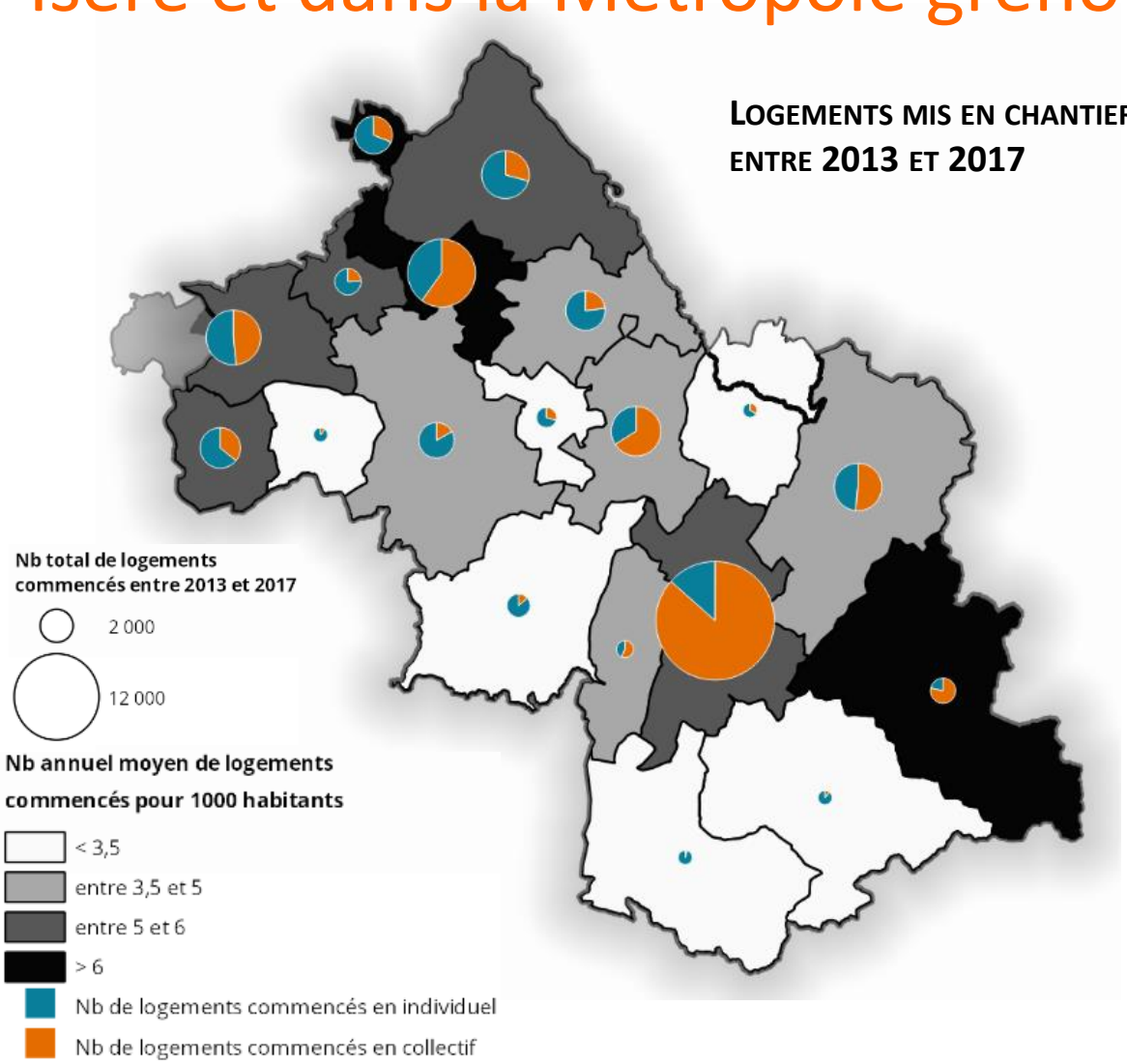

Sources : Dreal Sitadel – logements commencés en date réelle en 2013-2015 et en date de prise en compte en 2016 et 2017 ; INSEE RP 2015

Une progression des PLAI et PLS dans la production de logements locatifs sociaux

1 968

logements sociaux familiaux financés en 2017

Un logement financé n'est pas un logement mis en chantier (construction en différé)

47 % en PLUS

32 % en PLAI

40 % en VEFA

Evolution du nombre de logements sociaux familiaux financés depuis 2008

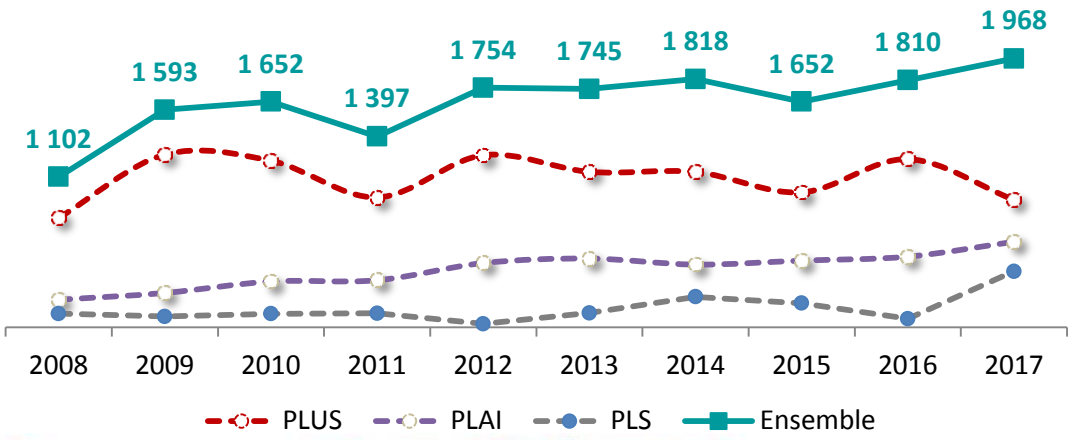

Logements sociaux familiaux financés en Isère en 2017

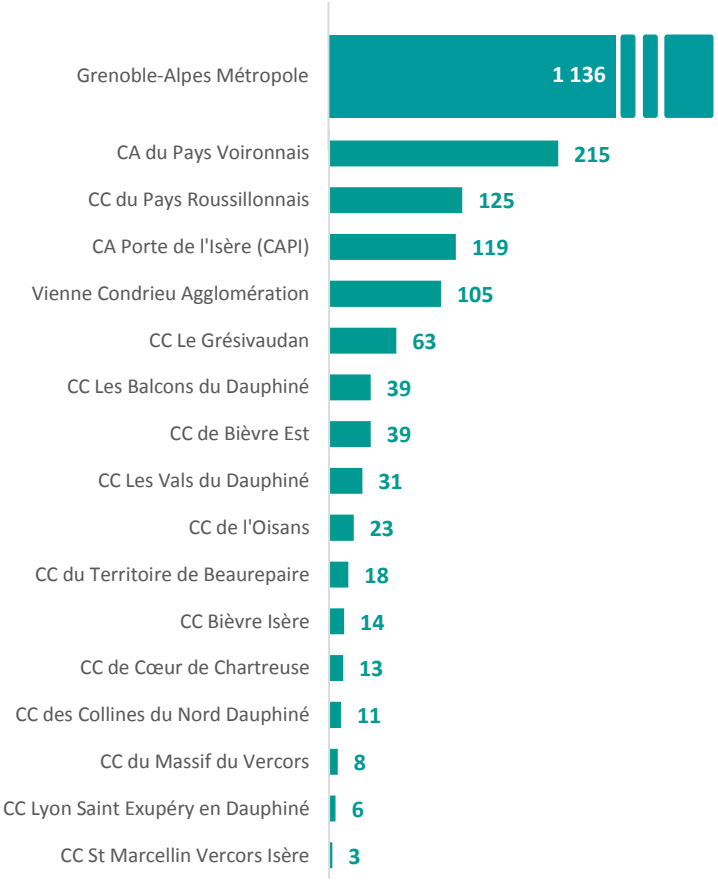

Sources : DDT38 – logements sociaux financés, hors logements foyers, 2017

Une demande importante de logements locatifs sociaux

29 700
demandes actives en Isère
au 31 décembre 2017

27 930 en 2016 soit + 1 770

3,2
demandes
pour 1
attribution

9 170
attributions de logements sociaux
en 2017

8 850 en 2016 soit + 320

58 % en demande d'accès
(ménages non logés en parc HLM)

22 % des demandeurs
ont moins de 30 ans

29 % des attributions à des demandeurs ayant des motifs prioritaires*

40 % des attributions à des demandeurs sans logement propre (statut d'occupation actuel)

71 % des attributions à des demandeurs relevant des plafonds PLAI

* En procédure d'expulsion, logement non habitable, sans logement propre, violences familiales

Sources : SNE 2017

Temps d’échanges

Comment les personnes âgées trouvent-elles leur solution dans le marché immobilier :

Quelles difficultés ? Quelles stratégies ?

Observatoire du PDH

Que vendent et achètent les personnes âgées en Isère ?

Chiffres clés

AURG
Emmanuel Boulanger

Personnes âgées : de qui parle-t-on ?

1 251 000 habitants en Isère

195 000 ont 65 ans ou + (16%)
102 700 ont 75 ans ou + (8 %)
11 700 ont 90 ans ou + (0,9 %)

Les 80 ans et plus
(« grands seniors »)
progressent 5 fois plus vite
que l'ensemble de la population

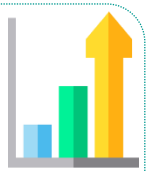

79 % des 75 ans et plus ne sont pas dépendants

Disparités de revenus entre les territoires :
une retraite mensuelle moyenne par foyer fiscal de **1 800 €**, variant de 1 575 € sur la CC de Saint-Marcellin, à 2 050 € sur la CC du Grésivaudan

Prix médian pour un hébergement en
EHPAD = 1 953 € / mois
Prix médian en France en 2017 = hébergement + tarif dépendance GIR 5-6 pour une chambre seule en hébergement permanent

Sources : INSEE RP 2015 et Fichiers détails 2014, DGFIP 2012 (revenus médians par UC), CARSAT, CD38, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Icônes : Flaticon

Les logements des personnes âgées : de quoi parle-t-on ?

Une dominante de ménages propriétaires chez les 65 ans et +

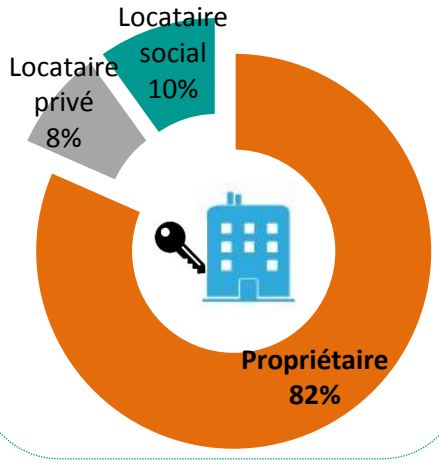

Des personnes âgées qui résident plus souvent dans des logements potentiellement énergivores

Des ménages stables…

Parmi les 65 ans et +,
65 % occupent leur logement depuis 20 ans et +

… dans des logements anciens

Parmi les 65 ans et + résidant dans un logement construit avant-guerre, **75 % y vivent depuis plus de 20 ans**

Une présence d'ascenseur recherchée en immeuble

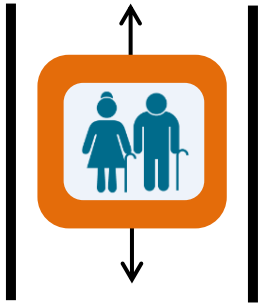

58 % des appartements occupés par des personnes de 65 ans et + ont un ascenseur, contre 37 % pour la population totale

11 % des demandeurs de logements sociaux ont plus de 65 ans

Sources : INSEE RP 2015 et Fichiers détails 2014, DGFIP 2012 (revenus médians par UC), CARSAT, CD38, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Icônes : Flaticon

Des territoires déjà concernés par le vieillissement

PART DES PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS DANS LA POPULATION TOTALE EN 2015

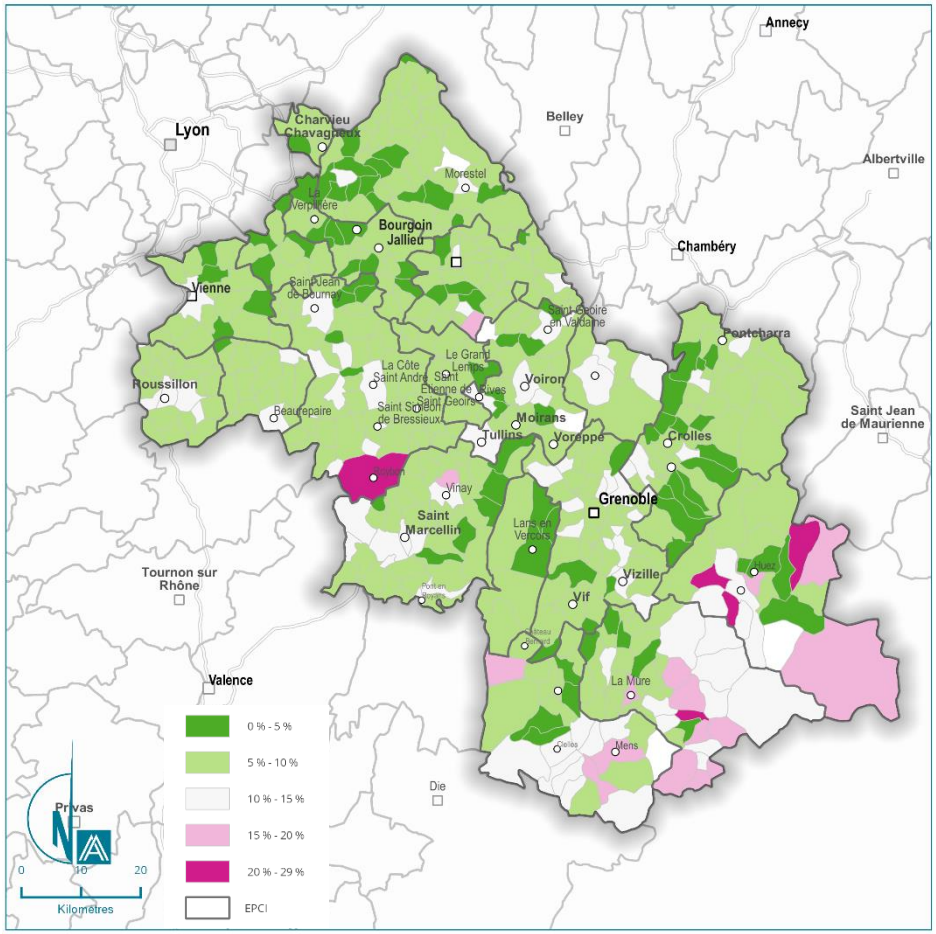

ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DES PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS ENTRE 2010 ET 2015

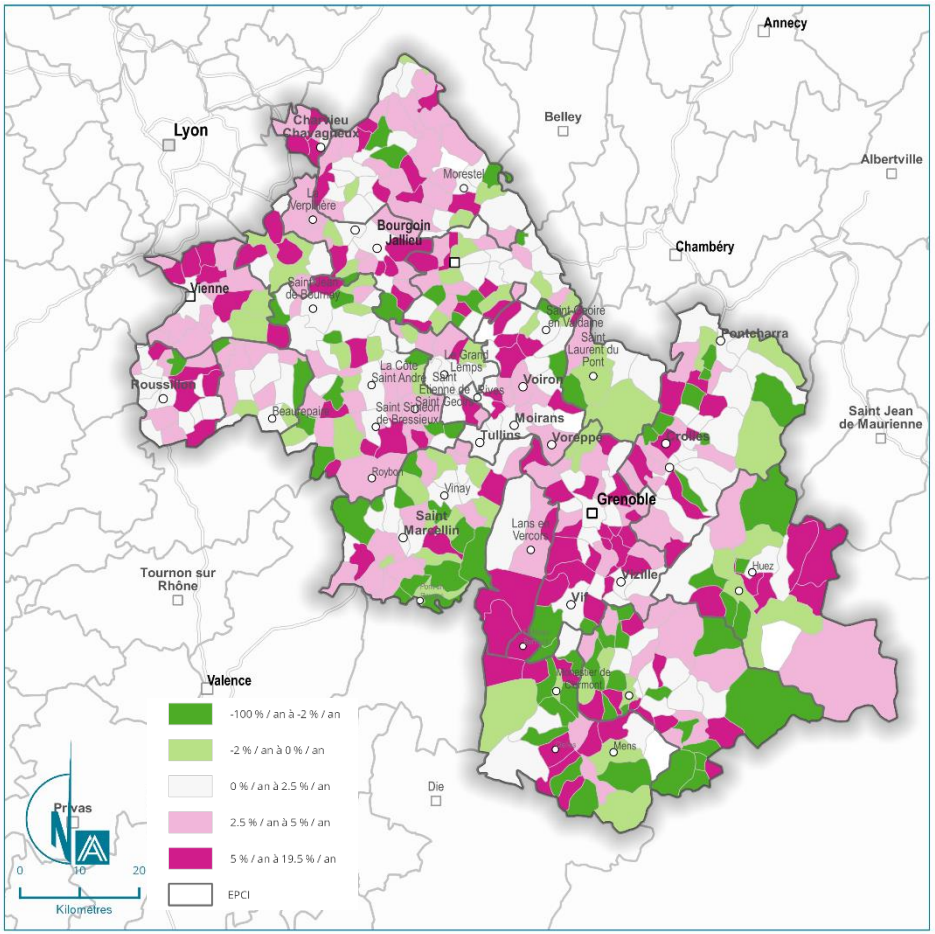

- Le **risque de dépendance s'accroît avec l'âge**, obligeant ainsi les territoires à disposer d'infrastructures ou de dispositifs d'aides plus nombreux pour la prise en charge des populations concernées

Source : Insee RP 2010-2015, BD TOPO IGN. Traitements AURG

Un vieillissement des acquéreurs

RÉPARTITION PAR ÂGE DES ACQUÉREURS EN ISÈRE

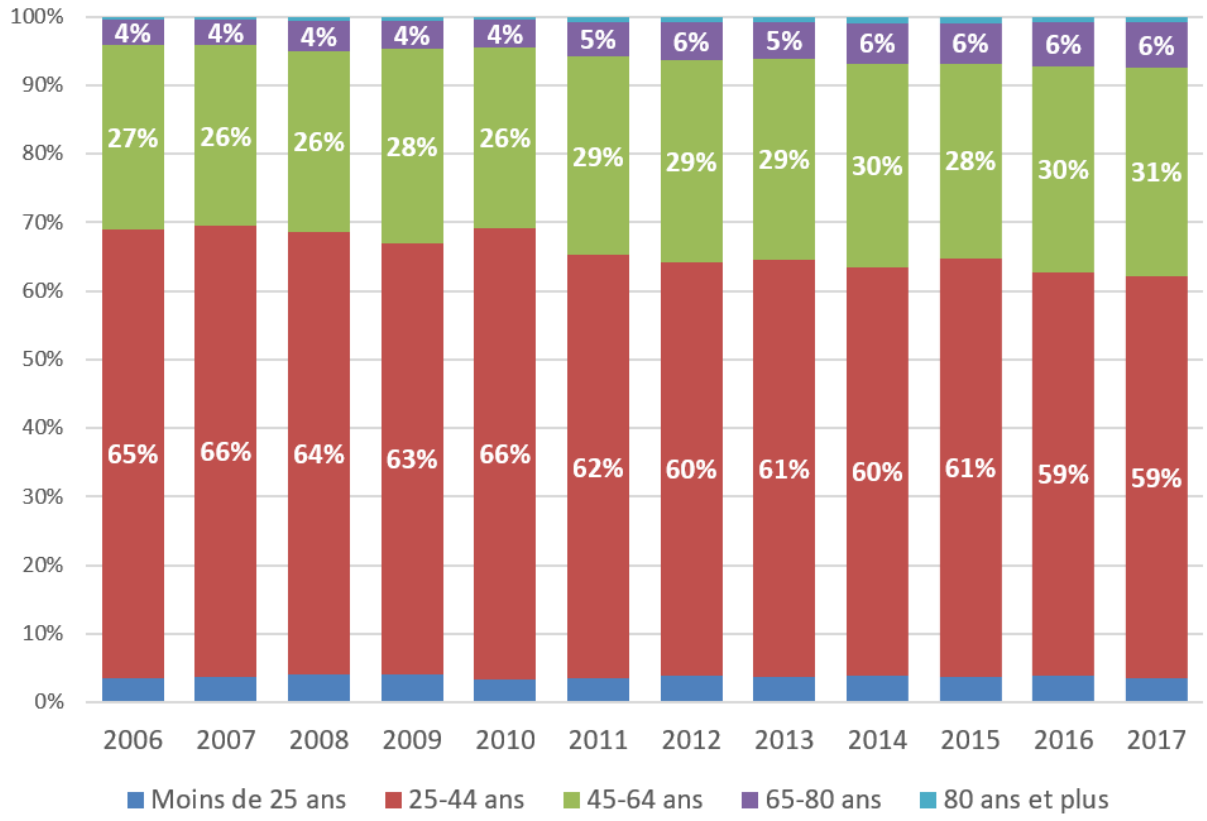

POPULATION DE 18 ANS ET PLUS

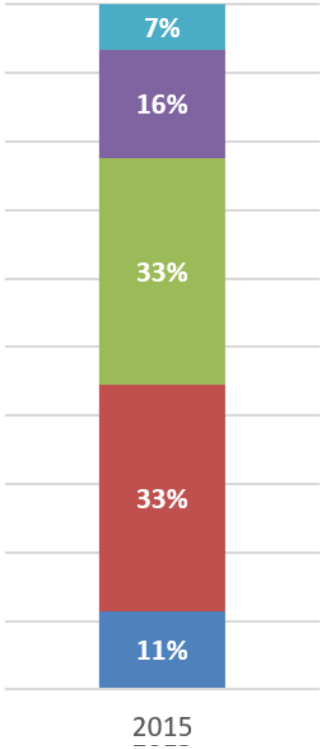

Acquéreurs de 65 ans et plus
2006 : 397 transactions
2017 : 924 transactions

- Des acquéreurs de plus en plus vieux depuis 2006.
- Les 25-44 ans et les 45-64 ans sont surreprésentés parmi les acquéreurs.

Source : Perval 2017, Insee 2015 – Traitement AURG. Transactions de maisons anciennes, appartements anciens et terrains à bâtir.

Des vendeurs beaucoup plus âgés que les acquéreurs

RÉPARTITION PAR ÂGE DES VENDEURS EN ISÈRE

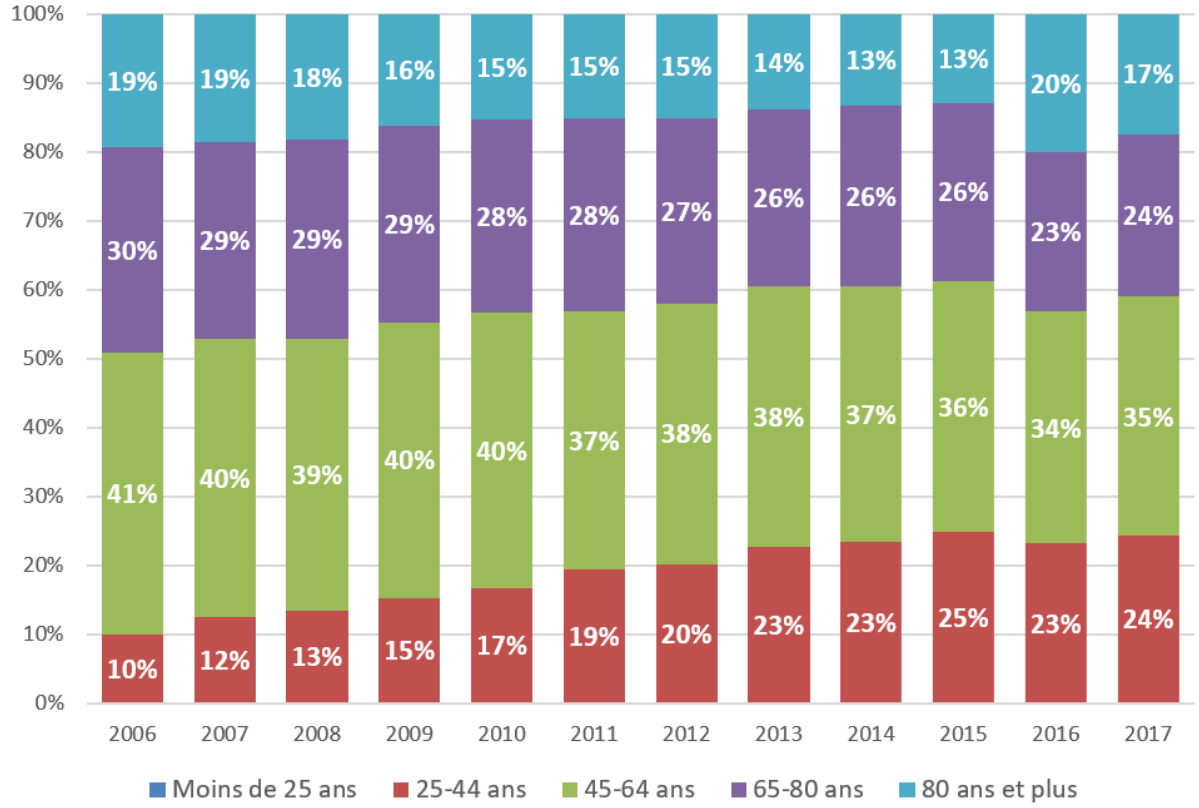

POPULATION DE 18 ANS ET PLUS

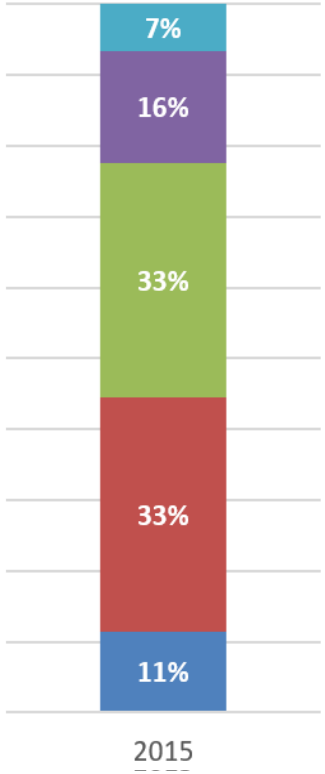

- Des vendeurs nettement plus âgés que les acquéreurs, et que la population.
- Un rajeunissement des vendeurs depuis 2006.

Vendeurs de 65 ans et plus
2006 : 4 150 transactions
2017 : 5 048 transactions

Source : Perval 2017, Insee 2015 – Traitement AURG. Transactions de maisons anciennes, appartements anciens et terrains à bâtir.

Des profils territoriaux variés concernant les acquisitions dans l'ancien

Nombre et part des acquéreurs de 65 ans et plus entre 2014 et 2017

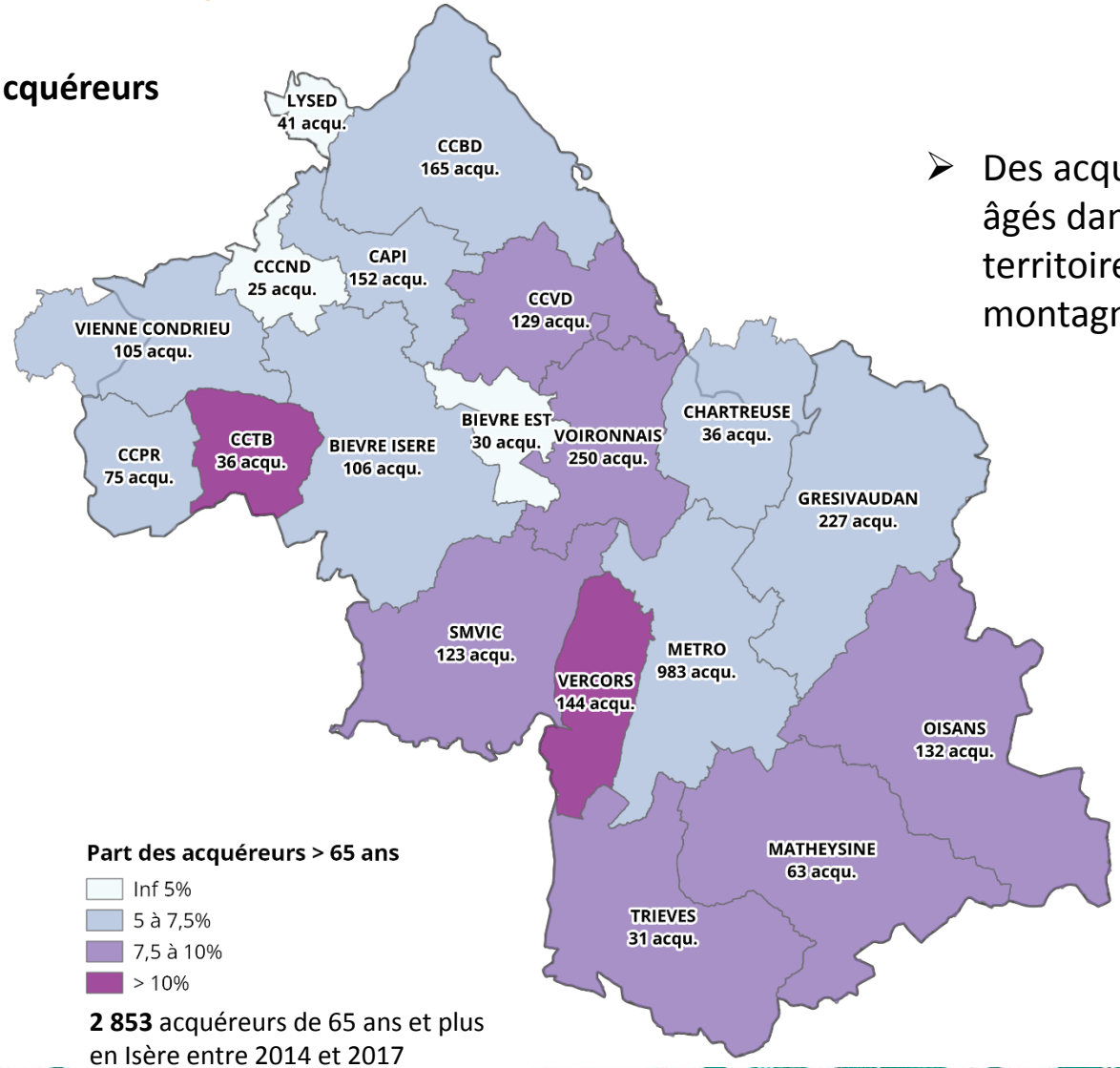

2 853 acquéreurs de 65 ans et plus en Isère entre 2014 et 2017

- Des acquéreurs plus âgés dans les territoires de montagne

Source : Perval 2017 – Traitement AURG. Transactions de maisons anciennes, appartements anciens et terrains à bâtir.

Type de biens achetés par les personnes âgées

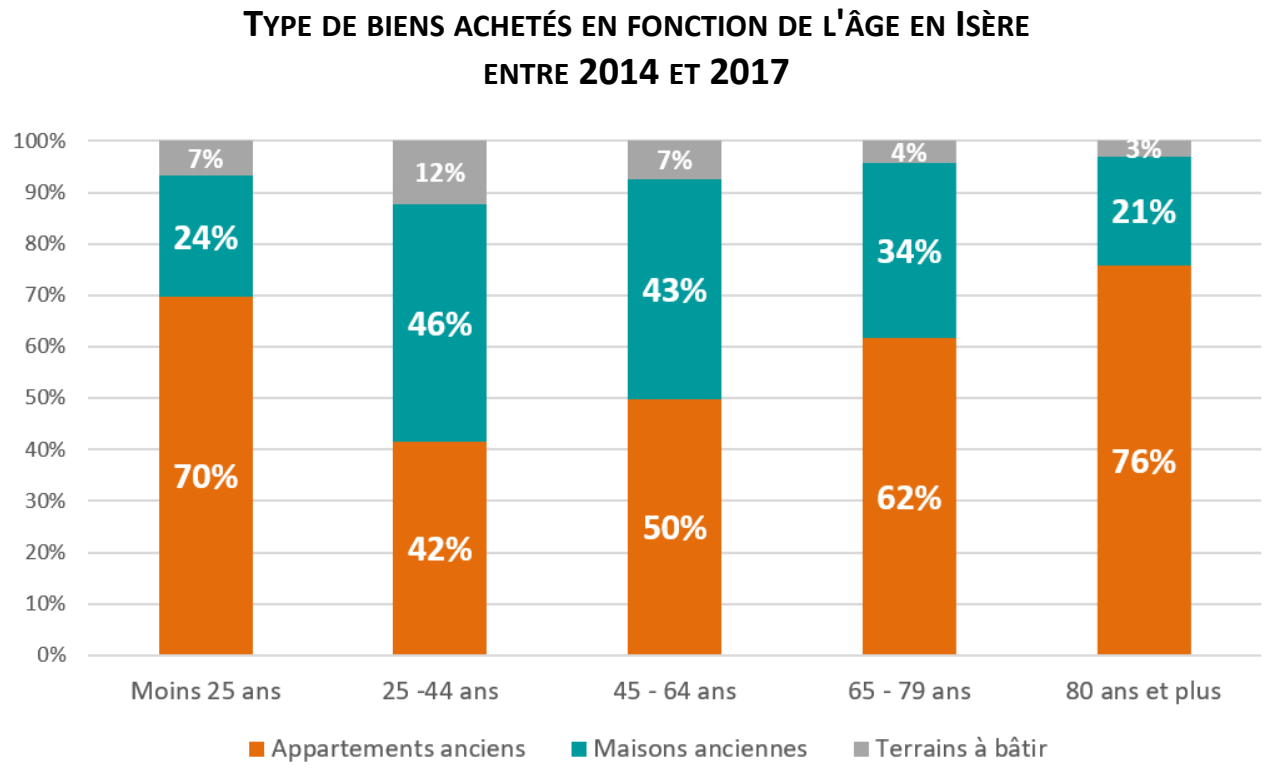

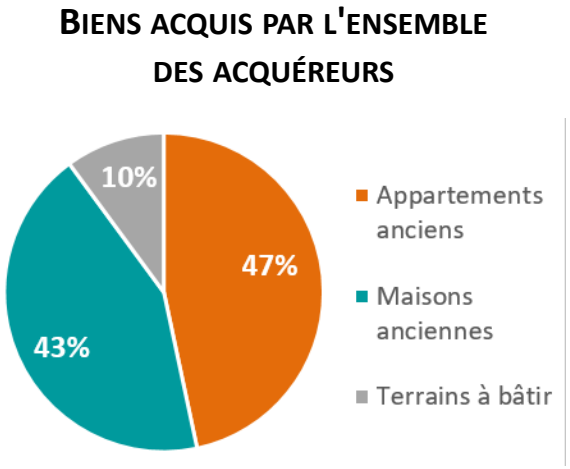

- Excepté les moins de 25 ans, plus les personnes sont âgées, plus elles achètent un appartement ancien.

Source : Perval 2017 – Traitement AURG. Transactions de maisons anciennes, appartements anciens et terrains à bâtir.

Prix d'acquisition des biens par les personnes âgées

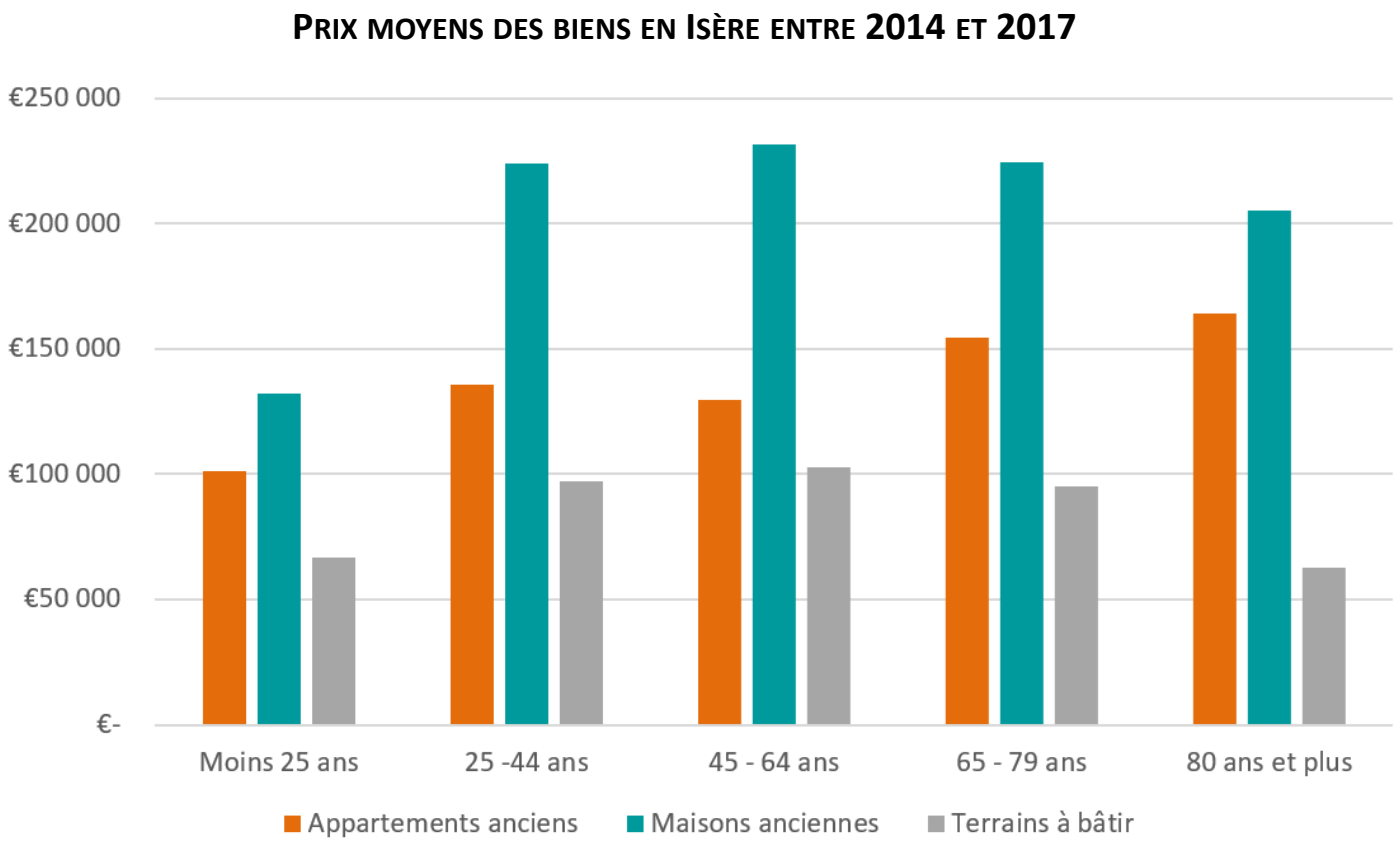

- Les personnes âgées achètent des maisons et des terrains à bâtir moins chers et des appartements plus chers.

Source : Perval 2017 – Traitement AURG. Transactions de maisons anciennes, appartements anciens et terrains à bâtir.

Conférence départementale de l'habitat 2018

Les questions que se posent les personnes âgées

ADIL
Cécile Martinet Perinetti

Conférence départementale de l'habitat 2018

Le point de vue des acteurs du marché avec :

Vincent Delaunois (FNAIM Isère)

Gabriel Nallet (Chambre des notaires)

Gilles Trignat (FPI des Alpes)

Patricia Dudonné (Absise)

Gautier Morandi (Caisse d'épargne Rhône-Alpes)

Conférence départementale de l'habitat 2018

Les dispositifs de soutien en faveur de l'adaptation des logements

DDT – Anah

Laetitia Idray

Département de l'Isère

Laura Bonnefoy, vice-présidente

L'aide à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie de l'Anah

Bénéficiaires :
Propriétaires ou locataires justifiant d'un handicap ou d'une perte d'autonomie

Accompagnement :
Intervention gratuite d'un opérateur pour renseigner, mobiliser au mieux les financements et monter le dossier de demande d'aide

Aide :
35 % ou 50 % du montant des travaux HT (selon niveau des revenus)
3 200 € d'aide Anah en moyenne

Travaux les plus courants :
Remplacement d'une baignoire par une douche ; monte-escalier

Nombre de dossiers : 260 en Isère en 2018

=> Objectifs multipliés par 2 en 2019

Les actions du Département en faveur de l'adaptation du logement

- **Le dispositif d'aide individuelle pour le logement adapté**

Bénéficiaires :
Propriétaire occupant âgé, locataire âgé ou bailleur louant à une personne âgée

Accompagnement :
Intervention gratuite d'un opérateur pour renseigner, mobiliser au mieux les financements et monter le dossier de demande d'aide

Aide :
80 % du montant des travaux HT (selon niveau des revenus)
1 500 € pour les locataires du parc public à 2 000 € pour les propriétaires et locataires du parc privé avec majoration de 500 € si domotique

Travaux les plus courants :
Remplacement d'une baignoire par une douche ; volets roulants ; monte-escalier

Nombre de dossiers financés : 186 en 2018

Les actions du Département en faveur de l'adaptation du logement

- **Développer l'innovation au service des personnes âgées pour leur permettre de vivre à domicile**

2 projets innovants :

- le dispositif IsèreADOM :

Une organisation intégrée d'aides humaines et techniques en deux volets

1- une plateforme téléphonique et un site web d'information & d'orientation

2- un accompagnement personnalisé auprès de panels TESTS d'usagers

- **Le projet européen Activage porté par le Département et le CEA**

Une expérimentation menée sur le Voironnais Chartreuse, le Grésivaudan et Echirolles visant à :

- renforcer l'autonomie à domicile des personnes âgées
- développer l'usage des solutions numériques

Projet IsèreADOM
2015-2020

Tester l'organisation
« sentinelle » et l'articulation
des services
en distanciel et présentiel

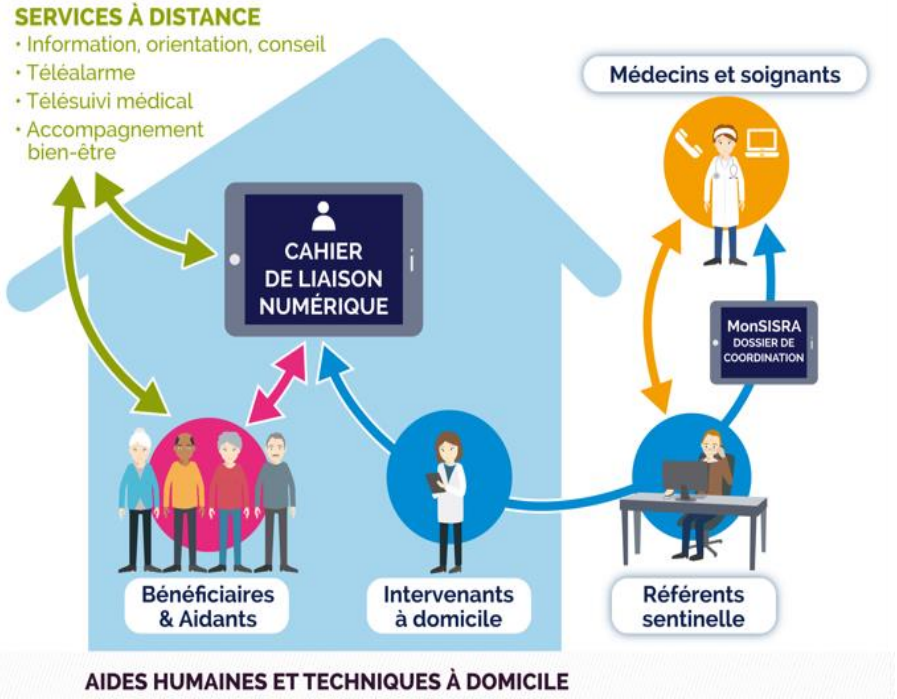

Projet ACTIVAGE
2017-2020

Construire les remontées automatiques
d'indicateurs de vigilance

Temps d’échanges

Conférence départementale de l'habitat 2018

Le Département s'organise pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre de projets d'habitat adapté aux personnes en perte d'autonomie :

Lancement de la **Cellule logement adapté**

Département de l'Isère
Laura Bonnefoy, vice présidente
Christian Coigné, vice président

La Cellule logement adapté

Un constat : un besoin de connaissance et de coordination sur la thématique « habitat, autonomie et vieillissement » à toutes les échelles

Un contexte national : une loi Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) favorisant la vision d'ensemble de l'habitat adapté, entre logement et établissements médico-sociaux, entre politique autonomie et politique locale de l'habitat

Une posture départementale : un des rares schémas de l'autonomie faisant le lien avec les politiques locales de l'habitat des EPCI et la compétence autonomie des départements en consacrant un axe de travail dédié et 3 fiches actions, un outil PDH au service de la mise en œuvre du volet logement du schéma de l'autonomie

Une réponse opérationnelle : la Cellule logement adapté

La Cellule logement adapté : contact

La **cellule logement adapté** a pour objet **d'accompagner les territoires** qui conduisent une réflexion sur la prise en compte des publics en perte d'autonomie soutenus par le Département et qui souhaitent notamment développer des **projets d'habitat adaptés aux personnes âgées et aux personnes handicapées**.

Cet accompagnement repose sur la **mise à disposition de données statistiques et d'outils méthodologiques** à adapter en fonction du contexte et de l'état d'avancement de chaque réflexion et projet.

Ces outils méthodologiques et premiers éléments de connaissance ne se substituent en aucun cas à la réalisation d'études (étude de besoin, d'opportunité, de faisabilité, de programmation, etc.) mais représentent des **premiers éléments d'aides à la réflexion pour les territoires**.

Pour toute demande d'accompagnement :

S'adresser à l'une des 13 **Maisons de territoire** du Département de l'Isère
https://www.isere.fr/maisons-du-departement

Ou

- S'adresser au **service Logement** du Département de l'Isère
Contact : severine.le-piolet@isere.fr

Clôture

Merci pour votre attention